

L'Adresse—M. Trudeau

Un autre droit fondamental, dans une société qui croit à l'égalité des individus, c'est le droit à l'éducation. On sait, monsieur le président, qu'il s'agit d'un sujet essentiellement de juridiction provinciale, mais il reste que le gouvernement fédéral libéral, soit celui de feu le très honorable M. Pearson,—et je pense que cela se faisait essentiellement quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) était ministre des Finances—a trouvé une formule qui a permis au gouvernement fédéral de contribuer massivement à l'éducation postsecondaire et postsecondaire. En 1967-1968, cette contribution était de l'ordre de 420 millions de dollars; en 1972-1973, ce chiffre atteindra à peu près un milliard de dollars.

Et là aussi, monsieur le président, il s'agira de s'entendre avec les provinces pour nous assurer que ce droit des individus, dans une société qui croit à l'égalité des chances, soit formulé d'une manière respectueuse envers la Constitution et qui, en même temps, soit à l'avantage de ceux qui cherchent l'éducation.

Un troisième domaine où le gouvernement applique des initiatives, c'est celui de l'assistance judiciaire, et je crois que les députés ont pu s'en rendre compte il y a seulement quelques jours, à la suite de l'annonce d'ententes signées entre le gouvernement fédéral et ceux du Québec et de la Colombie-Britannique, pour trouver une formule susceptible de permettre au gouvernement fédéral de partager les frais d'aide judiciaire en matière criminelle, afin de décharger les provinces dans ce domaine et de les encourager à prendre, dans le domaine civil, qui est proprement de leur ressort, les mesures qui s'imposent pour assurer que tous les individus aient accès également à l'assistance judiciaire.

Le domaine de l'habitation est encore un domaine où notre dossier, monsieur le président, mérite d'être rappelé. Au fait, la construction de plus d'un million d'unités d'habitations a été entreprise au cours des cinq dernières années, chiffre considérablement supérieur à celui des cinq années antérieures. Mais l'aspect qui devrait retenir notre attention, monsieur le président, c'est que 85 p. 100 des fonds fédéraux sont consacrés à l'habitation des vieillards et des gens à revenu modique. Je pense qu'il s'agit là d'une transformation révolutionnaire de nos priorités et que, là encore, le gouvernement libéral a l'intention d'indiquer, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale convoquée pour un avenir assez rapproché, comment il entend tracer des voies nouvelles dans le domaine de l'habitation, de la préservation des communautés urbaines, dans la restauration de ce sens de la communauté. Voilà encore une raison, monsieur le président, pour laquelle le gouvernement actuel voulait rencontrer l'échéance, voulait tracer une politique à l'avantage des citoyens.

Le dernier exemple que je voudrais donner tient à la sécurité du revenu. Plusieurs paragraphes du discours du trône indiquent comment nous voulons aborder ce problème. Il y a là, monsieur le président, non seulement un souci de collaborer avec les provinces, mais également un désir de donner une logique, une cohérence nouvelle à cet ensemble de programmes qui touchent au problème de la sécurité du revenu. Et à gros traits, monsieur le président, il s'agit d'assurer que les deux genres de programmes soient bien intégrés, ceux qui s'adressent aux individus qui peuvent travailler et ceux qui s'adressent aux individus qui ne peuvent travailler. Et en maintenant la distinction entre ces deux groupes avec des programmes logiques et cohérents, nous espérons pouvoir enfin en arriver à une société où ceux qui peuvent travailler effectivement

par le truchement du salaire minimum, par l'assurance-chômage, par le programme d'initiatives locales ou par le programme «Perspectives-Jeunesse», puissent être utiles à la société et en tirer un revenu bénéfique, et en ce qui concerne ceux qui ne peuvent travailler, nous assurer que cet ensemble de programmes qui comprend les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément aux personnes âgées nécessiteuses, l'assistance publique, soit intégré de façon, comme je l'ai dit tout à l'heure, à encourager ceux qui peuvent travailler à le faire et, en même temps, assurer ceux qui ne peuvent pas travailler qu'ils ne seront pas laissés pour compte dans notre société.

[Traduction]

Le second groupe de politiques qui relèvent de nos objectifs pour les années 1970 sont celles qu'on peut placer sous l'en-tête général d'économie nationale. Le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) traiteront de ces sujets. A vrai dire, on énumère dans le discours du trône une douzaine de mesures qui «... contribueront à l'élaboration et à la mise au point d'une politique industrielle cohérente au Canada.» Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai pas là-dessus maintenant. Les ministres auront l'occasion d'en parler.

• (1650)

Je veux simplement répéter que, dans le passé, la coutume de notre gouvernement a été de mettre en œuvre, non seulement des politiques destinées à stimuler la croissance et à augmenter la quantité des biens au sein de notre société, mais aussi des politiques de nature à coordonner les autres priorités: égalité des chances, qualité de la vie, préservation de l'environnement, direction nationale du milieu économique, nécessité du régionalisme, renforcement des régions moins développées, et ainsi de suite. C'est là-dessus surtout que notre action portera.

M. Fairweather: Je n'ai pas entendu.

Le très hon. M. Trudeau: Le député n'a pas entendu le mot action. S'il retournait à son siège, je pourrais peut-être davantage lui adresser mes remarques.

[Français]

La troisième catégorie que j'ai annoncée se situe dans le domaine des droits politiques, dans le domaine du processus parlementaire. Ici encore, l'opposition sera tentée de dire qu'il y a eu un virage brusque, que, tout à coup, le gouvernement va se préoccuper des questions parlementaires.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, de rappeler simplement et à gros traits que durant les dernières quatre années et demie, le gouvernement a attaché beaucoup d'importance au travail des députés. Il l'a fait de plusieurs manières, notamment en accroissant les facilités de travail, l'espace disponible, le nombre de secrétaires, le nombre de machines, de téléphones, et l'accès que le député devait avoir à la documentation afin de faire son travail efficacement. Il a également créé la commission Beaupré, qui a recommandé, on le sait, une augmentation de l'indemnité et des dépenses des députés. Le gouvernement n'a pas hésité à faire voter ces augmentations. Il a également amélioré considérablement le régime de pension. Il a introduit, je pense, une mesure assez nouvelle au Parlement en consentant aux députés, d'abord à ceux de l'opposition et, plus tard, aux ministériels, les fonds nécessaires pour être dotés de bureaux de recherche afin, juste-